



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/CN.9/1998/L.5  
26 février 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMMISSION DE LA POPULATION ET DU DÉVELOPPEMENT  
Trente et unième session  
23-27 février 1998  
Point 3 b) de l'ordre du jour

SUITE À DONNER AUX RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE  
SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT : PROCESSUS DE L'EXAMEN ET  
DE L'ÉVALUATION QUINQUENNAUX EN 1999

Projet de résolution présenté par le Vice-Président de  
la Commission, M. Robert Louis Cliquet (Belgique), à  
la suite de consultations officieuses

La Commission de la population et du développement recommande au Conseil  
économique et social d'adopter le projet de résolution suivant :

Examen et évaluation de l'application du Programme d'action de la  
Conférence internationale sur la population et le développement

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 52/188 de l'Assemblée générale sur la population et  
le développement, en date du 18 décembre 1997,

Prenant note du travail réalisé par les organismes des Nations Unies  
concernés et de l'orientation proposée par le Secrétariat pour l'élaboration du  
rapport détaillé du Secrétaire général sur l'opération quinquennale d'examen et  
d'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs du  
Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le  
développement, en gardant à l'esprit les vues exprimées par les États Membres à  
la trente et unième session de la Commission de la population et du  
développement,

Soulignant qu'il faut que l'examen de la Conférence sur la population et le  
développement se fasse selon un processus coordonné qui relance et renforce les  
efforts entrepris aux niveaux local, national et international pour appliquer  
pleinement le Programme d'action,

1. Prie le Secrétariat d'élaborer dès que possible, et au plus tard à la  
fin du mois de juin 1998, pour le mettre à la disposition des États, un plan

détaillé, comprenant un calendrier, pour les préparatifs des consultations & Pinterorganisations, des réunions techniques et des tables rondes, y compris celles qui se tiendront au niveau régional, en précisant l'objectif, les méthodes de travail, les principaux résultats attendus de chaque réunion et leur contribution à l'élaboration du rapport sur l'examen et l'évaluation. La Division de la population et le Fonds des Nations Unies pour la population devraient collaborer étroitement à l'élaboration de ce plan, comme ils l'ont fait lors des préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, et consulter, le cas échéant, d'autres organismes et organiser régulièrement des réunions d'information à l'intention des États;

2. Demande que le rapport détaillé du Secrétaire général sur l'opération quinquennale d'examen et d'évaluation de l'application du Programme d'action, dont l'élaboration est coordonnée par la Division de la population, le rapport du Forum international sur l'examen opérationnel du Programme d'action, dont l'élaboration est coordonnée par le Fonds des Nations Unies pour la population, et le projet de rapport du Secrétaire général pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la poursuite de l'application du Programme d'action, dont l'élaboration est également coordonnée par le Fonds des Nations Unies pour la population, qui seront présentés à la Commission de la population et du développement à sa trente-deuxième session, portent notamment sur :

a) L'analyse des principaux succès obtenus et des obstacles rencontrés lors de l'élaboration de stratégies et mesures efficaces pour la mise en oeuvre du Programme d'action et des enseignements à en tirer, ainsi que l'analyse des modifications apportées aux politiques et programmes et à l'allocation des ressources aux niveaux national et international afin de mieux réaliser les objectifs de la Conférence;

b) Le renforcement de la coordination au sein du système des Nations Unies et entre celui-ci les gouvernements et d'autres acteurs comme les banques multilatérales de développement et la société civile;

c) Les ressources internes, bilatérales et multilatérales mises à disposition au 31 décembre 1998, les estimations des ressources qui devraient être mises à disposition au 31 décembre 1999, des exemples d'utilisation efficace et efficiente des ressources disponibles et les conditions d'amélioration du contexte, dans le but d'accroître l'appui financier offert par la communauté internationale aux activités relatives à la population et au développement;

d) Les méthodes et mécanismes de suivi des progrès réalisés dans l'application du Programme d'action;

3. Recommande que la durée de la trente-deuxième session de la Commission de la population et du développement soit portée à 7 jours ouvrables, en mars 1999.

-----